



Nantes, le 9 juin 2016

Affaires maritimes et pêche

Signature de la convention FEAMP Etat – Région 17,8 M€ pour accompagner la filière pêche en Pays de la Loire sur la période 2014-2020

En marge des Assises de la pêche et des produits de la mer, Bruno Retailleau, président du Conseil régional des Pays de la Loire et Frédéric Gueudar-Delahaye, directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture représentant Alain Vidalies, secrétaire d'Etat en charge des Transports de la Mer et de la Pêche, signaient aujourd'hui aux Sables d'Olonne la convention de transfert de gestion de l'Etat à la Région du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche pour les dispositifs régionaux. Pour la 1^{ère} fois, la Région des Pays de la Loire devient organisme intermédiaire pour l'attribution directe des 17,8 M€ du FEAMP (aides européennes et aides nationales confondues) pour accompagner des projets du territoire.

« Socle de notre économie maritime et de notre culture, la pêche joue un rôle central et fondamental pour notre Région. » a rappelé Bruno Retailleau tout en soulignant : « Ce transfert de gestion d'une partie du FEAMP va nous permettre de renforcer nos actions auprès de la filière pêche et aquaculture ligérienne que nous souhaitons accompagner davantage pour faire face aux multiples difficultés auxquelles elle est confrontée aujourd'hui. C'est un signal concret qui confirme notre soutien aux pêcheurs et conchyliculteurs des Pays de la Loire ».

Pour une pêche durable et compétitive

Le FEAMP succède au Fonds européen pour la pêche (FEP) pour la période 2014-2020. Il vise à soutenir particulièrement le développement durable de la pêche, de l'aquaculture, de la commercialisation et de la transformation.

L'Union Européenne partage avec les autorités nationales et les régions littorales françaises la responsabilité de la mise en œuvre du programme et de la répartition des subventions destinées principalement à **des aides directes aux entreprises de pêche et au soutien des investissements des ports de pêche et de leurs infrastructures**. Les grandes orientations du FEAMP pour 2014-2020 sont précisées dans un programme national piloté par les services de l'État (la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture). La Région gère, par délégation, les mesures régionales du dispositif.

Le FEAMP, la Région des Pays de la Loire à la barre

Cette signature consacre la volonté de la Région des Pays de la Loire de s'impliquer de manière déterminée dans la gestion du FEAMP. Sur une enveloppe de 588 M€ dédiés à la France, la Région bénéficiera de 14,49 M€ de crédits ; 13,15 M€ seront attribués aux projets du territoire et permettront de mobiliser un montant global d'aides publiques de 17,8 M€.

Les mesures gérées par la Région concernent notamment le soutien à l'innovation et permettent d'agir dans les domaines de :

- **La pêche maritime** : installation des jeunes pêcheurs, investissements à bord des navires relatifs à la valorisation et à la qualité des produits de la pêche.
- **L'aquaculture** : augmentation du potentiel productif des sites aquacoles existants, investissement productif en aquaculture.
- **L'environnement** : investissement à bord des navires limitant l'incidence de la pêche sur le milieu marin et les stocks halieutiques, amélioration de l'efficacité énergétique des navires de pêche.
- **La commercialisation et la transformation** : financement des sites de débarquement et des halles à marée, investissement dans la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

La Région des Pays de la Loire est donc désormais en ordre de marche pour instruire et gérer directement les demandes de subventions relevant du FEAMP. Elle mettra en place Le Plan d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP) à horizon fin 2016.

« Nous attendons toutefois que l'Etat mette à disposition rapidement le système informatique indispensable à la mise en œuvre opérationnelle du FEAMP. » a précisé Bruno Retailleau.

Par ailleurs, la Région est pleinement mobilisée pour soutenir la dynamique économique maritime ligérienne. Un plan d'urgence sera présenté fin juin pour faire face à la crise de la mytiliculture traversée par la filière. Un Plan stratégique Pêche et Aquaculture sera quant à lui présenté fin 2016 pour accompagner avec plus d'efficacité et de solidarité les professionnels de ces filières.

Filière pêche/aquaculture en Pays de la Loire - Chiffres clés

- 358 navires en activité (9% de la flotte française), contre 663 en 2001, soit une flotte diminuée d'un tiers en 10 ans
- 69% de navires de plus de 20 ans
- 1 187 marins-pêcheurs en activité en 2015
- 6 ports de pêche équipés d'une criée
- 358 entreprises conchylicoles

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16